



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Conseils de prévention

L'avertisseur de monoxyde de carbone, un allié efficace contre les intoxications!

Novembre 2018



Chaque année, au Québec, plusieurs cas d'intoxications au monoxyde de carbone s'avèrent mortels. Les sources possibles d'émanation de CO sont nombreuses dans votre domicile : poêle au bois ou au propane, cuisinière au gaz, foyer à l'éthanol, système de chauffage au mazout, moteur à combustion laissé en marche dans le garage attenant à votre résidence... Savez-vous comment prévenir les risques d'intoxication?

Changement d'heure : vérifiez votre avertisseur!

Octobre 2018



Vérifier l'avertisseur, c'est :

- Tester son bon fonctionnement.
- Vous assurer qu'il est installé au bon endroit, sur chaque étage de votre domicile.
- Valider qu'il a moins de 10 ans.

Les cendres chaudes

Février 2018



Les cendres de bois peuvent demeurer chaudes jusqu'à 7 jours et continuer de produire du monoxyde de carbone. Au Québec, environ un incendie tous les 2 jours est causé par un mauvais entreposage de cendres chaudes! Placez-les dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle, puis déposez-le à l'extérieur, sur une surface incombustible, à plus d'un mètre des bâtiments. Vous pouvez également ajouter de l'eau ou de la neige aux cendres chaudes pour les refroidir.

Source : Jacky Piquette

Chef des opérations (prévention)

Service de prévention des incendies de la Ville d'Alma

418 669-5001 poste 5052

jacky.piquette@ville.alma.qc.ca